



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 602-2016-02

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro :

- ✓ Règlement numéro 602-2016-02 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions.

Que ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 101-03-16 à sa séance ordinaire du 08 mars 2016, du projet de règlement portant le numéro 602-2016-02 tiendra une assemblée de consultation publique, le **mardi 05 avril 2016**, à compter de **17h00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet du règlement 602-2016-02 est de modifier certaines dispositions.

Le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 7h30 à 12h.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière

sparent@st-colomban.qc.ca